



## Conseil général

Séance du Conseil général de la Commune de Châtel-St-Denis, du jeudi 14 avril 2016, à 20.15 heures, dans la salle du Tribunal

**Présidence :**

**M. Jacques Genoud, Président – PDC**

**Membres du Bureau :**

**Mme Carine Meyer, Vice-présidente – UO+PS**

**M. Gabriele Della Marianna – UO+PS**

**Mme Carole Pilloud – PLR**

**Mme Véronique Pilloud – PDC**

**M. Patrice Schneuwly – UDC-PAI**

**Excusés :**

**M. Pierre Balmat – PLR**

**M. Andy Genoud – PDC**

**M. Alexandre Genoud – UDC-PAI**

**Mme Marie-Thérèse Genoud – PDC**

**M. Jean-Marc Mérinat – PLR**

**Mme Carole Pilloud – PLR**

**Absent : -**

**Conseil communal :**

**M. François Genoud, Syndic**

**Mme Anne-Lise Wittenwiler, Vice-syndique**

**M. Damien Colliard, Conseiller communal**

**M. Charles Ducrot, Conseiller communal**

**M. Jérôme Allaman, Conseiller communal**

**M. Thierry Bavaud, Conseiller communal**

**Mme Anita Genoud, Conseillère communale**

**M. Daniel Maillard, Conseiller communal**

**M. François Pilloud, Conseiller communal**

**Preneur du PV :**

**Mme Annik Grand, secrétaire adjointe**

**Invité : -**



## Séance du 14 avril 2016

### 1 Ouverture de la séance

2  
3 A 20h15, M. Jacques Genoud, Président, ouvre cette séance ordinaire du Conseil général du 14  
4 avril et salue les membres du Conseil communal et du Conseil général, ainsi que le public et les  
5 représentants de la presse.

6  
7 Selon l'art. 38 de la loi sur les communes et l'art. 25 du règlement du Conseil général, il constate  
8 que la séance a été convoquée conformément aux dispositions légales. Les documents et les  
9 messages ont été distribués dans les délais légaux et la convocation a été publiée dans la presse  
10 locale.

11  
12 M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions sur l'ordre du jour proposé.  
13 Aucune remarque n'est faite de la part des Conseillers généraux.

14  
15 Avant de passer à l'appel, M. le Président souhaite rappeler qu'en cas d'empêchement de siéger,  
16 selon le règlement du Conseil général, art. 29 al. 2 : « *les personnes empêchées s'excusent*  
17 *auprès du secrétariat communal* ». Si ce n'est pas le cas, la personne absente est considérée  
18 comme non-excusee.

19  
20 Les personnes excusées ce soir sont Mmes Marie-Thérèse Genoud et Carole Pilloud ainsi que  
21 MM. Pierre Balmat, Andy Genoud, Alexandre Genoud et Jean-Marc Mérimat.

---

### 23 01 Appel

24  
25 Le Bureau peut donc procéder à l'appel.

26  
27 Présents : 41  
28 Excusés : 6  
29 Absents : 3  
30 Majorité absolue : 21  
31  
32

33 M. le Président constate que le quorum est atteint et que le Conseil général peut délibérer  
34 valablement.

35  
36 Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est enregistrée conformément aux  
37 dispositions légales en matière de protection des données. Comme à l'accoutumée, il prie tous  
38 les intervenants de s'identifier et d'indiquer s'ils interviennent à titre personnel ou au nom de leur  
39 groupe politique, et s'il s'agit d'une proposition, d'une question ou d'une remarque.

40  
41 Il invite également les Conseillers généraux à respecter la forme convenable de leurs propos. Le  
42 respect de cette forme contribue à la noblesse des interventions de chacun.

43  
44 Les textes des interventions doivent être remis à la secrétaire, Mme Annik Grand, au terme de la  
45 séance.

46  
47 M. le Président apporte les communications suivantes :

48  
49 « *Mesdames et Messieurs, nous arrivons au terme de la législature 2011-2016. Telle la planète*  
50 *terre, la planète politique vient de faire une révolution complète. C'est l'heure des bilans, mais*  
51 *aussi des bonnes résolutions !*

52  
53 **Côté bilan** : *nous nous fixions des objectifs, nous voulions atteindre je ne sais quoi de bon, de*  
54 *bien, de beau, et nous y voilà, nous regardons dans le rétroviseur de notre trajectoire. Heureux*  
55 *d'avoir contribué au bien commun, oui ce fut bien, cela faisait sens d'y participer et cela fait*  
56 *encore sens.*



58 **Côté résolution** : la révolution de la planète politique est repartie pour un petit tour de 5 ans. Non  
59 pas que nous tournions en rond, non pas que nous allons révolutionner encore et encore, car au  
60 final, le langage astronomique ne sied guère au monde politique. C'est bien connu, les  
61 révolutions mènent aux guerres. Alors pour cette prochaine révolution, nous nous contenterons  
62 d'une saine évolution. Voulez-vous ? Nous prendre pour des stars ? Ce ne serait pas brillant.  
63 N'oublions pas que nous ne sommes pas grand-chose dans cet univers.

64  
65 Ceci mis à part... depuis notre dernière séance du 10 décembre 2015, j'ai participé aux  
66 événements suivants :

67  
68 Le 11 décembre, j'ai été convié au souper du personnel des employé-e-s de la Commune. Je  
69 remercie les employé-e-s et la Commune de m'avoir associé à cette soirée. Ce fut un moment  
70 convivial avec beaucoup d'échanges intéressants avec celles et ceux qui font battre le cœur de  
71 notre cité. Encore merci !

72  
73 Le 15 janvier, j'ai été convié à prendre part au rapport annuel du CSPI-CR Châtel-St-Denis-  
74 Remaufens, le corps de sapeurs-pompiers. Je remercie le Major Julien Rey pour cette invitation  
75 et adresse également mes vifs remerciements à toutes ces femmes et à tous ces hommes  
76 toujours prêts à l'engagement et à notre service.

77  
78 Je dois cependant m'excuser pour ne pas avoir pu honorer toutes les invitations reçues en ce  
79 début d'année qui fut très chargé.

80  
81 Enfin, je vous remercie de votre participation à la sortie du Conseil général du 9 avril. Ce fut une  
82 traversée éclairée de notre canton aux multiples facettes et j'espère que vous avez eu du plaisir.

83  
84 J'ai également le plaisir ce soir de vous annoncer que notre collègue, Anne Gadiaga, a donné  
85 naissance à une petite Zeyna, le 8 avril dernier.

86  
87 Au-delà des activités qui nous préoccupent quotidiennement, nous nous arrêtons en souvenir des  
88 personnes proches qui nous ont quittés dernièrement. En leur mémoire et par sympathie envers  
89 leurs proches affectés par la séparation, je vous invite à vous lever pour observer un instant de  
90 silence. Je vous remercie. »

91

---

92

93 **02 Procès-verbal de la séance du jeudi 10 décembre 2015**

94  
95 M. le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la dernière séance.

96  
97 Aucune remarque n'est faite, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

98

---

99

100 **03 Comptes 2015**

101  
102 M. le Président passe la parole à M. Damien Colliard pour la présentation des comptes 2015.

103  
104 « Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,  
105 chers collègues,

106  
107 Au nom du Conseil communal, j'ai le plaisir ce soir de vous présenter les comptes 2015 pour la  
108 Ville de Châtel-St-Denis.

109  
110 Les comptes ont été validés par le Conseil communal en février 2016 et ont été ensuite transmis  
111 à la Commission financière.

112  
113 L'organe de contrôle a procédé à l'audit annuel des comptes 2015 du lundi 14 au mercredi 16  
114 mars 2016. Mme Jost et M. Guggiari ont présenté au Conseil communal et à la Commission  
115 financière leur rapport et leurs remarques en seconde partie de séance, le 17 mars dernier.



116 Je commencerai avec quelques mots sur les comptes et le résultat de cet exercice 2015 ainsi  
117 que sur quelques chiffres clés.

118  
119 Compte de fonctionnement

120  
121 La clôture du compte de fonctionnement présente un bénéfice avant amortissements  
122 extraordinaires et attributions aux réserves de Fr. 2'207'305.12. Le budget prévoyait un déficit de  
123 Fr. 492'980.-. Pour rappel, en 2014, le bénéfice avant amortissements extraordinaires s'élevait à  
124 Fr. 1'591'795.-.

125  
126 Le bénéfice avant amortissements extraordinaires provient :

- 127
- 128 ▪ d'une part de la bonne maîtrise des charges de fonctionnement, avec un dépassement
  - 129 léger de Fr. 96'000.-
  - 130 ▪ et d'autre part de recettes fiscales supplémentaires de l'ordre de 2.1 millions. J'y
  - 131 reviendrai après.
- 132

133 Concernant les charges de fonctionnement. Le budget prévoyait Fr. 37'433'775.- de charges et  
134 les comptes enregistrent un total de Fr. 40'914'983.-. L'écart par rapport au budget s'explique  
135 principalement par les écritures de bouclément. En comparant les charges nettes, c'est-à-dire  
136 hors écritures de bouclément (imputations internes, attributions aux réserves et amortissements  
137 extraordinaires), les charges sont quasi identiques par rapport au budget avec un delta de 0.29  
138 %.

139  
140 Je passe maintenant à l'évolution des revenus. Pour les recettes, le budget prévoyait Fr.  
141 36'940'795.- et les comptes enregistrent un total de Fr. 41'047'224.-. Cet excédent de revenu  
142 provient principalement des recettes fiscales :

- 143
- 144 ▪ + Fr. 629'000.- pour les personnes physiques
  - 145 ▪ + Fr. 785'000.- pour les personnes morales
  - 146 ▪ + Fr. 134'000.- pour la contribution immobilière
  - 147 ▪ + Fr. 465'000.- pour les impôts sur les mutations immobilières et les gains immobiliers
- 148

149 Lors de l'établissement des budgets, en matière de rentrées fiscales, le Conseil communal  
150 continue à utiliser le même mode de calcul et, surtout, applique le principe de prudence.

151  
152 Quelques mots sur les comptes d'investissement

153  
154 L'excédent des dépenses nettes d'investissement s'élève à Fr. 5'551'080.56. Le budget prévoyait  
155 des charges nettes d'investissement de Fr. 3'985'510.-.

156  
157 Les comptes totalisent des dépenses pour Fr. 6'173'700.- et Fr. 622'619.- de recettes.

158  
159 Un petit coup d'œil sur l'endettement. La dette nette des patrimoines financier et administratif au  
160 31.12.2015 s'élève à 39,61 millions, soit Fr. 6'048.- par habitant. Pour rappel, au 31.12.2015 on  
161 comptait 6'465 habitants. La dette nette du patrimoine administratif au 31.12.2015 s'élève à 23  
162 millions, soit Fr. 3'557.- par habitant. On constate donc que la dette par habitant se rapproche de  
163 son niveau du début de la législature.

164  
165 Comptes d'investissements

166  
167 Les amortissements obligatoires ont été réalisés conformément au contrôle de l'endettement  
168 établi par le Service des communes et se sont montés à Fr. 1'784'844.-. Le budget prévoyait un  
169 montant de Fr. 1'791'630.-. Les amortissements extraordinaires de ces dernières années ont  
170 permis de supprimer certains amortissements obligatoires.

171  
172 Un amortissement financier pour l'épuration et l'eau a pu être réalisé à hauteur de Fr. 626'161.-  
173 grâce à l'excédent de revenus.

174



## Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance ordinaire du 14.04.2016

175 Les amortissements extraordinaires s'élèvent à Fr. 1'575'064.-. Les objets amortis sont  
176 principalement les travaux routiers, la réfection des chalets d'alpage et plusieurs études réalisées  
177 durant le courant de l'année 2015.

178  
179 En sus des amortissements extraordinaires, le Conseil communal a décidé d'attribuer 2 réserves.  
180

- 181     ▪ pour véhicules : Fr. 300'000.-
- 182     ▪ pour réseau routier : Fr. 200'000.-

183  
184 Nous atteignons dès lors un bénéfice final, pour l'exercice 2015, de Fr. 132'240.70.  
185

### 186 Lecture des comptes de fonctionnement

187  
188 Je vais passer maintenant à la lecture des comptes de fonctionnement et m'arrêterai sur  
189 certaines différences.

190  
191 0 Administration : charges nettes de Fr. 2'065'009.07, soit une amélioration de 0.82 % par rapport  
192 au budget

193  
194 02.317.00 Frais de réceptions et manifestations : l'augmentation de Fr. 15'500.- s'explique  
195 essentiellement par l'invitation de notre Ville Sœur, Baradero, qui fêtait ses 400 ans l'été passé.  
196 L'invitation n'est arrivée qu'au mois de mars 2015 et n'a pas pu être planifiée au budget.

197  
198 02.317.10 Anniversaires et cadeaux : la différence de Fr. 7'000.- s'explique par le fait que le  
199 Conseil communal a choisi un nouveau cadeau pour les nonagénaires étant donné que le  
200 fournisseur du traditionnel vitrail a décidé d'arrêter son mandat. Nous avons dès lors choisi une  
201 lithographie, réalisée par l'artiste Marcel Dorthe, et 250 exemplaires ont été imprimés et payés en  
202 une fois.

203  
204 02.318.30 Prestations de tiers et avocats : en 2015, nous avons soldé les honoraires de notre  
205 avocat pour un dossier qui a duré plusieurs années, appelé « dossier Santos », et le montant  
206 s'est élevé à Fr. 21'000.-.

207  
208 1 Ordre public : charges nettes de Fr. 429'881.95, soit une amélioration de 5.96 %

209  
210 10.352.00 Participation aux frais de curatelle : nous constatons une augmentation de Fr. 28'900.-.  
211 Ce compte est séparé en 3 : le Service des curatelles, les honoraires des curateurs pour les  
212 personnes indigentes et le montant versé à la Préfecture, de Fr. 4.-/habitant, pour la  
213 rémunération des curateurs privés ayant plus de 5 dossiers à leur charge. L'augmentation  
214 concerne essentiellement les honoraires des curateurs pour personnes indigentes.

215  
216 140.301.00 Solde des pompiers : la solde atteint Fr. 306'363.90 et l'augmentation est due  
217 essentiellement aux intempéries du début mai 2015 qui ont nécessité plus de 50 interventions de  
218 la part de nos pompiers.

219  
220 15.450.00 Affaires militaires, indemnités de stationnement de la troupe : nous n'avions prévu  
221 qu'une occupation en 2015 alors que l'armée a occupé le PSS a trois reprises.

222  
223 2 Enseignement et formation : charges nettes de Fr. 7'474'947.68, soit une amélioration de 3.23  
224 %

225  
226 229.314.00 Entretien et rénovation des bâtiments : la diminution des charges est due au  
227 rafraîchissement et aux travaux réalisés dans les classes de La Châteloise qui ont pu être faits  
228 par notre Service des bâtiments.

229  
230 29.316.20 RSSV – loyer locaux services auxiliaires : rien n'était prévu au budget pour reloger les  
231 services auxiliaires scolaires. Nous sommes en train de rénover le bâtiment du Vicariat et nous  
232 avons dû déplacer les services dans les locaux du RSSV, ceci jusqu'à la fin des travaux.

233



- 234 3 Culte, culture et loisirs : charges nettes de Fr. 1'385'462.19, soit une amélioration de 2.46 %  
235  
236 34.314.10 dépenses d'exploitation pour la piscine : une augmentation de Fr. 18'000.- par rapport  
237 au budget, due à des interventions imprévues, notamment des pannes à réparer pour un montant  
238 de Fr. 5'000.-, le remplacement d'un vitrage isolant pour Fr. 1'500.- (remboursé par l'assurance)  
239 et le contrôle officiel du Service d'hygiène pour l'eau, d'un montant de Fr. 1'500.- également.  
240  
241 341.427.00 location du restaurant de la halle triple : recettes supplémentaires de Fr. 31'070.- par  
242 rapport au budget grâce au Comptoir de la Veveyse et à d'autres accueils extrascolaires qui ont  
243 mandaté BG Gastronomie.  
244  
245 35.452.00 remboursement Atelier Jeunesse : une recette non prévue au budget, de Fr.  
246 16'165.10, qui correspond à une ristourne de l'excédent des comptes 2014 de l'Atelier Jeunesse  
247 aux communes, selon la clé de répartition.  
248  
249 4 Santé : charges nettes de Fr. 2'319'536.95, soit une amélioration quasi nulle de 0.48 %  
250  
251 Etant donné qu'il s'agit principalement de charges liées, je n'ai pas de remarque particulière  
252 concernant ce chapitre.  
253  
254 5 Affaires sociales : charges nettes de Fr. 2'651'753.80, soit une amélioration de 5.74 %  
255  
256 58.436.00 remboursements de tiers : nous avons reçu des montants rétroactifs de l'Office AI et  
257 des Prestations complémentaires suite à des situations résolues dans le courant de l'année  
258 2015.  
259  
260 6 Transports et communications : charges nettes de Fr. 2'922'281.02, soit un dépassement de  
261 9.18 %  
262  
263 62.314.00 entretien des routes : nous avons un dépassement de Fr. 18'280.- provenant  
264 essentiellement de l'hiver 2014-2015 et des températures relativement élevées qui ont négligé  
265 les sols. Nous avons également eu un supplément d'entretien général à hauteur de Fr. 20'000.-  
266 ainsi que du gravillonnage et du surfacage supplémentaire pour Fr. 75'000.-. Des chantiers hors  
267 budget, à hauteur de Fr. 125'000.-, en sont également les causes, à savoir la Rte du Moléson, la  
268 Rte du Lac Lussy et le Ch. du Vieux Châtel qui a subi un éboulement.  
269  
270 62.314.10 déblaiement, sablage, protection hivernale : dépassement budgétaire de Fr.  
271 165'512.40 dû à un hiver spécialement chargé en précipitations. Le Service de la voirie a dû  
272 gérer l'évacuation de plus de 14'000 m3 de neige sur le secteur de la Riondonneire. A l'automne  
273 2015, la Commune a mandaté une entreprise pour créer une piste d'accès sur l'alpage, pour  
274 sécuriser l'accès et le déversement de la neige. Cet aménagement était nécessaire à cause de  
275 l'interdiction de déverser la neige dans la Veveyse.  
276  
277 62.435.00 facturation du service à des tiers : des recettes supplémentaires de Fr. 52'000.-  
278 correspondant à des facturations exceptionnelles liées à des travaux routiers effectués pour des  
279 tiers et notamment des réparations de points lumineux.  
280  
281 7 Environnement, protection et aménagement : nous arrivons aux taxes environnementales. Pour  
282 l'eau, les taxes environnementales ont couvert à plus de 100 % les charges. Au 70.330.00, nous  
283 retrouvons donc un amortissement financier de Fr. 21'490.44.  
284  
285 Pour l'épuration, là également, les taxes ont couvert pleinement nos charges et nous avons pu  
286 réaliser un amortissement de Fr. 604'671.15 au 71.330.00.  
287  
288 Concernant la gestion des déchets, pour la partie ordures ménagères, les taxes ont couvert les  
289 charges à 119.56 %. Pour la déchetterie, les taxes ne couvrent qu'à 77.16 % les charges.  
290 Globalement, la gestion des déchets a une couverture de 91.62 %, soit la plus élevée jusqu'à  
291 aujourd'hui.  
292



## Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance ordinaire du 14.04.2016

- 293 8 Economie : charges nettes de Fr. 496'349.16, soit une amélioration de 34.31 %  
294  
295 81.314.10 entretien des routes forestières : nous avons un dépassement budgétaire d'environ Fr.  
296 25'000.- qui s'explique par la réfection urgente du pont des Braseyres. Ces travaux ont été  
297 subventionnés (81.461.00) à hauteur de Fr. 15'200.-.  
298  
299 81.315.00 entretien des véhicules pour la forêt : nous avons également un dépassement  
300 budgétaire de Fr. 18'000.-. Plusieurs dépenses expliquent ce dépassement : l'entretien et  
301 l'expertise du véhicule de transport pour Fr. 4'000.- et l'entretien et le service du tracteur forestier  
302 pour Fr. 20'000.- à cause de la non prise en charge de la garantie pour des dégâts occasionnés  
303 sur la grue de débardage.  
304  
305 81.435.30 produit des ventes de bois, feu, divers : les recettes supplémentaires s'expliquent par  
306 l'exploitation de 944 m3 de bois par rapport à un volume estimé à 350 m3 au départ.  
307  
308 81.435.50 travaux forestiers pour collectivité publique : des recettes supplémentaires de Fr.  
309 66'000.- dues à des travaux non prévus au budget liés aux intempéries du mois de mai 2015.  
310  
311 81.461.00 subventions cantonales : rentrées supplémentaires de Fr. 138'000.- grâce à des  
312 exploitations supplémentaires réalisées dans le cadre du projet PI 2014-2017.  
313  
314 860 centrale de chauffe : le taux de couverture des charges s'élève à 88.93 %  
315  
316 861.390.00 imputations internes pour la Cité de l'énergie : nous avons renouvelé notre label Cité  
317 de l'énergie en 2015 et un énorme travail a été investi pour ce label de la part de notre  
318 responsable énergie, M. Julien Rey, d'où une imputation interne de son salaire.  
319  
320 862 turbinage : nous constatons que le turbinage nous est profitable étant donné que nous avons  
321 un bénéfice de Fr. 50'000.- grâce à la vente d'énergie.  
322  
323 9 Finances et impôts : recettes nettes de Fr. 20'335'798.08, soit une amélioration de 0.32 %  
324  
325 Cette amélioration provient essentiellement de bénéfice sur les impôts des personnes physiques  
326 et morales, mais également de l'impôt sur les gains immobiliers et les mutations immobilières.  
327  
328 940.322.00 intérêts des dettes : une diminution des charges liée à des emprunts arrivés à  
329 échéance au cours de l'année 2015, avec des taux d'intérêt à plus de 3 % et renouvelés à des  
330 taux inférieurs à 1 %.  
331  
332 942.314.11 entretien du parking PSS : le CC a décidé de fermer le parking du PSS, au sous-sol,  
333 avec des grillages afin de le sécuriser car il subissait régulièrement des dommages, notamment  
334 sur les véhicules des locataires. Nous avons financé ces travaux avec la réserve place de parc  
335 942.482.00. Le prix de la location de la place du PSS a donc été augmenté. On retrouve cette  
336 augmentation au 942.423.10, avec un dépassement de Fr. 8'340.-.  
337  
338 Une dernière information concernant le CAB, au 943.314.00 : nous avons une augmentation de  
339 Fr. 37'900.- qui s'explique par deux raisons. Tout d'abord, nous avons aménagé des box au  
340 sous-sol pour un montant de Fr. 65'642.-, dont une partie a été financée par une provision de Fr.  
341 50'000.- qui avait été constituée lors du bouclage des comptes 2014. Nous avons également  
342 participé aux honoraires d'une entreprise pour l'étude du sous-dimensionnement de la toiture. Le  
343 CAB étant une PPE, les frais ont été pris en charge par les deux propriétaires.  
344  
345 Voilà, j'en ai terminé avec la présentation des comptes de fonctionnement 2015. »  
346  
347 M. Colliard est remercié pour cette présentation détaillée. M. Denis Rohrbasser donne ensuite les  
348 remarques et le préavis de la Commission financière.  
349  
350 « Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers  
351 communaux, chers collègues,



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance ordinaire du 14.04.2016

352  
353 *En date du 17 mars 2016, la Commission financière a rencontré le Conseil Communal et la*  
354 *fiduciaire FIDAC Conseils Sàrl qui lui a communiqué son rapport de vérification.*

355  
356 *En conséquence, la Commission financière vous fait part de ses remarques :*

- 357  
358 - *Elle constate que l'exercice 2015 se solde, avant amortissements extraordinaires, sur un*  
359 *résultat positif de Fr. 2'207'305.12. Cela s'explique par une augmentation des rentrées fiscales*  
360 *et une maîtrise des charges. Rappelons que le budget de fonctionnement prévoyait un déficit*  
361 *de Fr. 492'980.-.*  
362 - *La fiduciaire a relevé le très bon exercice 2015 qui se rapproche de celui de 2012. Néanmoins,*  
363 *elle a précisé que les charges avaient été légèrement sous-évaluées.*  
364 - *La Commission financière constate une diminution de la dette par habitant.*  
365 - *La fiduciaire FIDAC a constaté que certains crédits d'investissement alloués avaient été*  
366 *largement dépassés. Suite à cette remarque, la Commission financière demande qu'une règle*  
367 *de conduite soit établie pour la prochaine législature.*  
368 - *La Commission financière remercie la fiduciaire pour son rapport pertinent et complet.*  
369 - *La Commission financière tient à exprimer sa grande satisfaction au sujet de la très bonne*  
370 *collaboration avec le département des finances et en particulier avec sa Cheffe, Mme Chantal*  
371 *Vasta.*  
372 - *Elle remercie et félicite toutes les personnes ayant œuvré à ce résultat positif.*

373  
374 *Au vu de ce qui précède, la Commission financière donne un préavis favorable à l'unanimité afin*  
375 *d'accepter les comptes comme présentés, soit avec un bénéfice de Fr. 132'240.70 après*  
376 *amortissements extraordinaires. »*

377  
378 La Commission financière est remerciée pour son travail. Avant de passer au vote, M. Damien  
379 Colliard poursuit avec la présentation des dépenses nettes d'investissements.

380  
381 *« Comme déjà annoncé, nous enregistrons des dépenses pour Fr. 6'173'700.20 et des recettes*  
382 *pour Fr. 622'619.65, soit des investissements nets pour Fr. 5'551'080.55.*

383  
384 *Si on compare les différents chapitres, on constate, pour le 1 Ordre public, que nous avons*  
385 *dépensé un peu moins que ce qui était prévu au budget pour la caserne du feu.*

386  
387 *Pour l'environnement, nous avons réalisé peu d'investissements. Ceci est dû au fait que nous*  
388 *n'avons pas encore réalisé certains crédits votés et ceux-ci ont été reportés au budget 2016.*

389  
390 *Concernant les finances, nous avons des recettes d'investissement prévues, liées à la vente des*  
391 *terrains de Montmoirin, qui n'a pas encore été réalisée, d'où ce compte d'investissement qui est*  
392 *négatif.*

393  
394 *Pour terminer, je me permets un bref commentaire sur le bilan.*

395  
396 *Les actifs et les passifs atteignent, au 31.12.2015, le montant de Fr. 57'583'172.49. Grâce au*  
397 *bénéfice final réalisé, soit Fr. 132'240.70, la Commune de Châtel-St-Denis voit sa fortune*  
398 *dépasser le seuil des 2 mios pour arriver à Fr. 2'101'552.74.*

399  
400 *J'ai maintenant terminé la présentation globale des comptes 2015 de la Commune de Châtel-St-*  
401 *Denis. Je tiens encore à remercier mes collègues du Conseil communal et leurs chefs de service*  
402 *qui ont vraiment pris beaucoup d'attention et de sérieux pour le suivi de leurs budgets respectifs.*  
403 *C'est grâce à ce travail que nous atteignons des comptes excellents.*

404  
405 *Un merci tout particulier à Mme Chantal Vasta, Responsable des finances, et à son team qui, tout*  
406 *au long de l'année, épaula les chefs de service et suit les comptes. »*

407  
408 Au terme de ces présentations, M. le Président ouvre la discussion et demande s'il y a des  
409 remarques ou des questions sur les comptes 2015. Etant donné que ce n'est pas le cas, il passe  
410 au vote. Les comptes 2015 tels que présentés ce soir sont acceptés à l'unanimité.



411  
412  
413  
414  
415  
416  
417  
418  
419  
420  
421  
422  
423  
424  
425  
426  
427  
428  
429  
430  
431  
432  
433  
434  
435  
436  
437  
438  
439  
440  
441  
442  
443  
444  
445  
446  
447  
448  
449  
450  
451  
452  
453  
454  
455  
456  
457  
458  
459  
460  
461  
462  
463  
464  
465  
466  
467  
468

---

**04 Rapport de gestion 2015**

M. Jacques Genoud passe à nouveau la parole à M. Damien Colliard pour la présentation du rapport de gestion.

Le rapport de gestion n'est en général pas commenté. Chaque Conseiller et Conseillère général/e a pu prendre connaissance du rapport de gestion. Le Conseil communal et les chefs de service ont pris beaucoup de temps pour rédiger ce rapport de gestion et surtout pour vous expliquer tout le travail réalisé au sein des dicastères.

Le rapport de gestion 2015 n'amène aucune remarque de la part des Conseillers généraux. Celui-ci est donc accepté à l'unanimité.

---

**05 Message 101 – Achat de la parcelle art. RF no 4961 en zone centre – Propriété du Réseau Santé et Social de la Veveyse (RSSV) – Crédit d'investissement**

M. le Président cède maintenant la parole à M. Charles Ducrot pour la présentation du message no 101.

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues,*

*J'ai le plaisir de vous présenter le message relatif à l'achat d'une parcelle en zone centre - art. RF no 4961, propriété du Réseau Santé et Social de la Veveyse.*

**But de la dépense**

*Il s'agit d'une parcelle destinée à accueillir les futurs logements à structure intermédiaire qui devaient dans un premier temps être construits sur la parcelle du site de l'ancien Cardinal qui, du reste, avait été acquis dans ce but.*

*Le Conseil communal vous avait présenté le 28 février 2015, lors d'une séance d'informations, son souhait de revoir cette implantation afin que les futurs résidents des LSI puissent bénéficier de la proximité du Réseau Santé.*

*De plus, une étude de faisabilité avait démontré les avantages de construire la future école sur le site Cardinal.*

*La parcelle que nous prévoyons d'acheter représente une surface de 1'300 m<sup>2</sup> que nous avons négociée à Fr. 300.- le m<sup>2</sup>. Ce prix est conditionné par la réalisation de LSI exclusivement qui pourront être également occupés par des personnes âgées de la Veveyse.*

*L'assemblée des Délégués du RSSV a accepté à l'unanimité cette vente.*

*Si vous acceptez cet achat, la Commune prévoit, dans le cadre d'un partenariat public-privé, d'octroyer un droit de superficie en faveur d'une société ou d'une caisse de pension qui réalisera la construction.*

*Pour terminer, j'aimerais préciser que cette rentrée financière permettra au Réseau d'effectuer des investissements auxquels la Commune participe normalement à 40,636 %.*

**Plan de financement**

*Rubrique comptable 942.501.76*

*1'300 m<sup>2</sup> à Fr./m<sup>2</sup> 300.00  
Frais d'acquisition*

*Fr. 390'000.00  
Fr. 15'000.00*



469				
470	<b>Coût total estimé à la charge de la Commune</b>		<b>Fr.</b>	<b><u>405'000.00</u></b>
471	<b>Financé par un emprunt bancaire</b>			
472				
473	<b><u>Frais financiers du crédit d'investissement dès 2017</u></b>			
474				
475	Intérêts passifs	2.5 % sur	Fr. 405'000.00	Fr. 10'125.00
476	Amortissement*			Fr. 0.00
477	<b>Total</b>			<b>Fr. <u>10'125.00</u></b>
478				

479 L'amortissement annuel sera effectué dès la valorisation de la parcelle au taux de 3 %.

480  
481 **Estimation des charges d'exploitation dès 2017**

482  
483 Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

484  
485 **Le Conseil communal vous propose donc d'acquérir cette parcelle pour le montant de Fr.**  
486 **405'000.-. »**

487  
488 M. le Président remercie M. Ducrot et se tourne vers la Commission financière pour son préavis.

489  
490 « Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers  
491 communaux, chers collègues,

492  
493 La Commission financière a analysé votre message et donne un préavis favorable à  
494 l'unanimité. »

495  
496 La discussion est ensuite ouverte.

497  
498 Mme Sarah Colliard, au nom du groupe UDC-PAI, souhaite intervenir.

499  
500 « Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers  
501 communaux, chers collègues,

502  
503 Ceci est une question au nom du groupe UDC-PAI.

504  
505 Pour ce message no 101, nous avons une question concernant le parking. En effet, le chemin  
506 des écoliers longe le parking de l'hôpital. Bon nombre d'enfants l'utilisent, et même parfois non-  
507 accompagnés. Le long du pré, il y a une signalisation « interdiction de parquer » et des croix  
508 jaunes sur le sol. C'est ce « trottoir sécurisé » que les enfants utilisent pour se rendre à l'école  
509 des Misets. Malheureusement, bien trop souvent, il y a des voitures stationnées tout le long de ce  
510 chemin. Résultat : les enfants doivent aller sur la route ce qui est très dangereux.

511  
512 Si ce message est accepté, est-ce que vous pensez mettre en place un règlement plus strict pour  
513 que les gens ne se parquent pas le long de ce chemin ? »

514  
515 M. Charles Ducrot répond à la question : « Même si la Commune achète cette parcelle, la  
516 bordure le long de la route restera propriété du RSSV. Le parking deviendra propriété de la  
517 Commune, mais pas l'autre partie. La question peut donc être transmise au RSSV afin qu'une  
518 solution soit trouvée. »

519  
520 Mme Colliard rajoute : « Les automobilistes en question se parquent surtout le long de la parcelle  
521 qui sera achetée par la Commune, c'est-à-dire depuis les escaliers sous le cinéma jusqu'aux  
522 escaliers de l'hôpital. »

523  
524 M. Ducrot complète : « Le parking restera en fonction, car c'est une exigence du RSSV. Celui-ci  
525 souhaite revoir le concept du parking puisque des voitures sans autorisation viennent stationner  
526 sur le parking. Une barrière était d'ailleurs en fonction auparavant.



527  
528 *La problématique est connue et est discutée, mais ce parc est actuellement privé. Il faudra*  
529 *trouver une solution puisque certains résidents de St-Joseph occuperont les locaux de l'ancien*  
530 *hôpital durant la rénovation du home. Il faudra des places pour le personnel et les visiteurs. »*

531  
532 M. Damien Colliard, en tant que Président du RSSV, donne la précision suivante : *« Au moment*  
533 *de la fermeture de l'hôpital, beaucoup de citoyens allaient se parquer à cet endroit. Depuis que le*  
534 *RSSV est devenu propriétaire des locaux, ce parking lui appartient. Les places sont donc*  
535 *essentiellement utilisées par les collaborateurs du Réseau, les collaborateurs des locataires,*  
536 *c'est-à-dire ceux du home le Châtelet actuellement, et les visiteurs. Après plusieurs réflexions au*  
537 *sein du comité, il était dès lors un peu compliqué de remettre en fonction cette barrière du fait*  
538 *qu'il y a des employés et des visiteurs. Un système de macaron a donc été mis en place. Si vous*  
539 *acceptez cet achat, en collaboration entre le RSSV, la Commune de Châtel-St-Denis pourra*  
540 *mettre en place un meilleur contrôle pour la sécurité des enfants. »*

541  
542 Mme Colliard est satisfaite des réponses qui lui ont été apportées.

543  
544 M. Roland Mesot souhaite également intervenir.

545  
546 *« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
547 *communaux, chers collègues,*

548  
549 *Mon intervention se fait au nom du groupe UDC-PAI.*

550  
551 *Le groupe UDC-PAI a pris connaissance de ce message et salue l'emplacement choisi qui est*  
552 *judicieux et proche d'une structure médicale existante. Ce choix va dans le bon sens par rapport*  
553 *au projet Seniors+ qui est actuellement en traitement au parlement cantonal et qui justement*  
554 *demande d'être proche d'une telle structure, ce qui permettrait d'avoir des possibilités de dotation*  
555 *en personnel si nécessaire.*

556  
557 *Nous soutenons ce projet parce qu'il est vraiment indispensable au district. Le canton de Fribourg*  
558 *est en retard par rapport aux Vaudois ; c'est donc une bonne chose que nous arrivions à mettre*  
559 *en place des structures et à rattraper ce retard, notamment dans les parties francophones du*  
560 *Canton.*

561  
562 *Cet objet, qui est vraiment un point important et qui est soutenu dans le programme politique au*  
563 *niveau cantonal, doit être soutenu et encouragé. Le groupe va à l'unanimité soutenir le message*  
564 *d'acquisition. »*

565  
566 M. le Président remercie les intervenants. Plus personne ne souhaitant intervenir, le message no  
567 101 est passé au vote. Il est accepté à l'unanimité.

---

568  
569  
570 **06 Message 102 – Transformation et rénovation dans le bâtiment administratif – Suite des**  
571 **travaux – Crédit d'investissement complémentaire**

572  
573 M. le Président repasse la parole à M. Charles Ducrot pour la présentation du message.

574  
575 *« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*  
576 *chers collègues,*

577  
578 *J'ai le plaisir de vous présenter le message n° 102 qui concerne un crédit complémentaire pour la*  
579 *transformation et la rénovation du bâtiment administratif.*

580  
581 **But de la dépense**

582 *Le 12 décembre 2013, vous avez accepté un crédit de Fr. 195'000.- pour des travaux qui*  
583 *comprenaient la transformation des combles pour y aménager la salle du Conseil communal et le*



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance ordinaire du 14.04.2016

584 bureau du Syndic, une nouvelle répartition des surfaces au 1<sup>er</sup> étage ainsi que différents travaux  
585 liés à la production de chaleur et au lift pour handicapés.

586  
587 Le projet a quelque peu évolué suite au démontage des cloisons de l'ancien appartement. Nous  
588 avons connu des surprises, en particulier au niveau de la charpente et de l'isolation. De plus, en  
589 fonction du volume de la pièce, le Conseil communal a opté pour un plafond phonique.

590  
591 Tous ces éléments ont débouché sur des coûts supplémentaires. Au 31 décembre 2015, le total  
592 des dépenses s'élevait à Fr. 190'012.95.

593  
594 Le Conseil communal vous demande donc un crédit complémentaire de Fr. 115'000.- pour la  
595 suite des travaux qui consiste à déplacer des parois, refaire la peinture des plafonds, changer les  
596 moquettes et refaire la cuisinette de la cafétéria du personnel.

597  
598 Par souci de transparence, le Conseil communal vous informe que quelques travaux ont déjà été  
599 effectués afin de ne pas entraver le bon fonctionnement de l'administration. La Commission  
600 financière en a été informée lors de la séance du 17 mars 2016.

601  
602 **Plan de financement**  
603 Rubrique comptable dépense 02.503.20

604  
605 **Coût total complémentaire estimé à la charge de la Commune** **Fr. 115'000.00**

606  
607 Financé par un emprunt bancaire

608  
609 **Frais financiers du crédit d'investissement dès 2017**

610  
611 Intérêts passifs 2.5 % sur Fr. 115'000.00 Fr. 2'875.00  
612 Amortissement 3.0 % sur Fr. 115'000.00 Fr. 3'450.00  
613 **Total** **Fr. 6'325.00**

614  
615 **Estimation des charges annuelles d'exploitation**  
616 Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

617  
618 **Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour**  
619 **l'engagement de cet investissement de Fr. 115'000.00 pour la suite des transformations et**  
620 **des rénovations dans le bâtiment administratif. »**

621  
622 M. le Président remercie M. Ducrot et M. Denis Rohrbasser transmet le préavis de la Commission  
623 financière.

624  
625 « Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers  
626 communaux, chers collègues,

627  
628 La Commission financière a analysé votre message et donne un préavis favorable à  
629 l'unanimité. »

630  
631 M. Jimmy Villard souhaite intervenir.

632  
633 « Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers  
634 communaux, chers collègues,

635  
636 Ceci est une intervention à titre personnelle.

637  
638 Lors d'une séance de présentation du déplacement de la gare, j'ai appris qu'il était prévu de  
639 construire un nouveau bâtiment administratif près du futur rond-point de la gare. D'où mes 2  
640 questions :

641



- 642  
643  
644  
645
1. *Quand ce déplacement est-il prévu ?*
  2. *Est-il raisonnable d'effectuer toutes ces transformations dans le bâtiment actuel s'il est prévu de déménager dans un proche avenir ?*

646  
647  
648  
649

*Je ne conteste pas la nécessité de ces transformations, car je sais dans quelles conditions le personnel administratif a dû travailler ces dernières années, mais je pense aux finitions superflues comme, par exemple, le remplacement de la moquette. »*

650  
651  
652  
653  
654  
655  
656  
657  
658  
659

M. Charles Ducrot souhaite répondre à l'intervention de M. Villard : *« Le déplacement de la gare sera mis à l'enquête ce vendredi. L'inauguration de la partie uniquement ferroviaire est prévue pour fin 2019, soit dans 3 ans. Dans le MEP, il est prévu de remplacer ce bâtiment communal, mais il s'agit d'une planification sur 25 ans. Le projet va dépendre quelque peu de l'évolution de la demande. Les terrains qui seront réalisés rapidement seront ceux qui sont proches de la gare et également sur le site de l'ancienne gare, en particulier les rails. On part du principe qu'il n'y aura pas de nouveau bâtiment communal avant 10 ans. La planification des investissements, du reste, prévoit d'abord d'autres investissements beaucoup plus importants, notamment dans le domaine scolaire et routier. »*

660  
661

M. Jimmy Villard est satisfait de cette réponse.

662  
663  
664

Plus personne ne souhaitant intervenir, le message no 102 est passé au vote. Il est accepté à l'unanimité.

---

665  
666  
667

## **07 Désignation de l'organe de révision des comptes**

668  
669

M. le Président donne la parole à la Commission financière pour sa proposition de désignation de l'organe de révision des comptes.

670  
671  
672

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,*

673  
674

*Je vous rappelle que ceci est une information.*

675  
676  
677  
678  
679

*Dans sa séance du lundi 4 avril 2016, les membres de la Commission financière ont décidé à l'unanimité de proposer au Conseil général de reconduire pour deux ans le mandat d'organe de révision des comptes confié à la fiduciaire FIDAC Conseils Sàrl, à Châtel-St-Denis, Route de Vevey 55 A. »*

680  
681

La proposition n'amène aucune remarque de la part du Conseil général et est acceptée.

---

682  
683  
684

## **08 Rapport des commissions**

### **08.01 Rapport de la Commission des bâtiments par M. Charles Ducrot, Président**

685  
686  
687  
688

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues,*

689  
690  
691  
692

*En 2015, la Commission des bâtiments a fonctionné d'une manière différente même si comme par le passé, elle a pris connaissance des travaux qui allaient être réalisés sur les bâtiments communaux.*

693  
694  
695  
696  
697  
698

*En effet, le Conseil communal a décidé d'intégrer les membres de la Commission des bâtiments dans les commissions de bâtisse afin de suivre l'évolution des différentes constructions. C'est ainsi que tous les membres suivent soit la construction de la caserne, soit la transformation du Vicariat.*



## Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance ordinaire du 14.04.2016

699 *Les Commissions de bâtisse ont vu leur cahier des charges évoluer puisqu'elles analysent et*  
700 *préavisent les adjudications à l'intention du Conseil communal. Elles donnent également leur avis*  
701 *sur les entreprises qui pourront soumissionner lors de procédure sur invitation. Il est bien clair*  
702 *que la décision finale appartient toujours au Conseil communal.*

703  
704 *Je formule de mes vœux que cette façon de procéder perdure avec la nouvelle gère.*  
705

706 *Le Conseil communal a, suite à l'annonce du départ à la retraite du Chef de service actuel, revu*  
707 *son cahier des charges. Ainsi, le nouveau responsable du service s'occupera à l'avenir de la*  
708 *totalité des bâtiments de la Commune. Cette nouvelle organisation permettra de clarifier le rôle*  
709 *du service et de ses collaborateurs au sein de l'administration communale. Lors de la prochaine*  
710 *gère, la Commission des bâtiments sera donc mise encore plus à contribution.*

711  
712 *En dernier lieu, j'aimerais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour remercier les membres de*  
713 *ladite Commission pour leur travail, et en particulier Mme Isabelle Monney Maradan pour la*  
714 *rédaction des procès-verbaux.*

715  
716 *J'aimerais également lancer une gerbe de mercis et de fleurs à M. Emile Pilloud qui, par la*  
717 *qualité de son travail et son engagement, a permis de construire de nouveaux bâtiments*  
718 *communaux, mais également de maintenir les anciens dans un très bon état et ceci avec le*  
719 *sourire.*

720  
721 *Bonne retraite Milon. Je pense que nous pouvons l'applaudir malgré son absence. »*  
722

723 **08.02** *Rapport de la Commission ECOSOR par M. Jimmy Villard, Président*  
724

725 *« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
726 *communaux, chers collègues,*

727  
728 *1. Activités de la Commission :*  
729

730 *Le 25.09.2015, la Commission de surveillance a participé à la séance technique. De plus, nous*  
731 *avons procédé à 9 visites individuelles. Ces visites nous permettent un meilleur suivi et une*  
732 *intervention rapide en cas de problèmes.*

733  
734 *1.1 Décharge d'En Craux*  
735

736 *Soutirage du biogaz :*  
737 *Depuis l'été 2015, la maintenance de l'installation de dégazage n'est plus assurée par M. Peter*  
738 *Dorthe, mais par l'entreprise Oekozentrum à Langenbruck. La commande des installations est*  
739 *effectuée à distance et il n'y a plus personne sur place pour assurer la maintenance.*  
740

741 *Le mode de dégazage a changé. Actuellement, le gaz n'est plus brûlé dans la torchère, mais fait*  
742 *tourner un moteur à gaz qui entraîne un groupe électrogène. Le soutirage du gaz n'a donc plus*  
743 *lieu 2 jours/semaine mais agit en permanence 24h/24h.*  
744

745 *Actuellement, la production moyenne de gaz est de 52.8 Nm<sup>3</sup>/h pour une teneur en méthane de*  
746 *55.2 %. Le débit moyen est de 58 m<sup>3</sup>/h.*

747  
748 *Séance technique :*  
749 *Suite au départ à la retraite de M. Alan Du Pasquier, il n'y a plus de responsable technique de*  
750 *Sorval dans ces séances.*

751  
752 *M. Michel Haldimann, administrateur délégué de SORVAL SA, ne s'occupant que de la gestion*  
753 *des problèmes administratifs, a confié à M. Bernard Gret de CSD Ingénieurs conseils SA l'aspect*  
754 *technique de cette surveillance.*  
755



756 *SORVAL, pour des questions de coûts, ne souhaitant pas la présence du bureau CSD dans cette*  
757 *séance technique, nous avons demandé que le rapport annuel de CSD nous soit transmis*  
758 *chaque année.*

759  
760 *1.2 Usine ECOSOR*

761  
762 *La Commission de surveillance est composée des mêmes membres que la Commission de*  
763 *surveillance de la décharge.*

764  
765 *Nous profitons de combiner les deux tâches lors de nos visites individuelles.*

766  
767 *En 2015, 19'242 tonnes de terres souillées sont entrées dans l'usine et 61.1 % ont été traitées*  
768 *par biofarming ou par Venting, soit 11'761 tonnes. Le reste a été réacheminé sur d'autres filières*  
769 *de traitement mieux appropriées au degré de pollution de ces terres :*

- 770  
771
  - *DCMI/DB (décharge contrôlée pour matériaux inertes) : 2'548 t*
  - 772 • *Incinération spécialisée : 4'167 t*
  - 773 • *ESAR (Installation de lavage Eberhard) : 39 t*
  - 774 • *Autres 727 t*

775  
776 *Au vu du peu de problèmes rencontrés aussi bien avec la décharge d'En Craux qu'avec*  
777 *ECOSOR, nous avons réduit le nombre de séances techniques à une seule séance annuelle et la*  
778 *fréquence des visites individuelles à une tous les deux mois.*

779  
780 *Toutefois, en cas de problème, nous pourrions en tout temps convoquer une séance*  
781 *extraordinaire.*

782  
783 *Je profite de l'occasion pour remercier tous les membres de la Commission pour leur*  
784 *engagement tout au long de cette législature. »*

785  
786 **08.03** *Rapport de la Commission énergie par M. Antoine Berthoud, Président*

787  
788 *« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
789 *communaux, chers collègues,*

790  
791 *J'ai le plaisir de vous présenter le rapport de la Commission énergie pour l'année 2015.*

792  
793 **Organisation de la Commission**

794  
795 *Les personnes suivantes composent la Commission : François Pilloud, Anne Gadiaga-Sauteur,*  
796 *Pascal Genoud, Alexandre Pauchard, Bernard Utz, Patrick Ehret, Sarah Colliard, Patrick Liaudat*  
797 *et moi-même.*

798  
799 *La Commission énergie s'est réunie deux fois au cours de l'année 2015.*

800  
801 *La 1<sup>ère</sup> séance a eu lieu le 26 février 2015, à l'initiative de la Préfecture de la Veveyse, pour*  
802 *discuter du thème de la géothermie de moyenne profondeur. Les aspects suivants ont été*  
803 *abordés et présentés par SwissTerraPower, le centre de compétences en géothermie*  
804 *profonde :*

- 805  
806
  - *Enjeux énergétiques*
  - 807 • *Atouts de la géothermie*
  - 808 • *Typologie*
  - 809 • *Potentiel et intérêts pour la Veveyse*
  - 810 • *Recommandations*

811



## Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance ordinaire du 14.04.2016

812 *La 2<sup>ème</sup> séance a eu lieu le lundi 24 août 2015, à l'initiative du Conseil communal, dans le but*  
813 *d'informer les membres sur l'avancement du projet de déplacement de la gare de Châtel-St-*  
814 *Denis.*

815  
816 *Je souhaite remercier tous les membres de la Commission énergie ainsi que du bureau*  
817 *technique, et également tous les membres du Conseil communal. Merci de votre attention. »*  
818

### 08.04 Rapport de la Commission des forêts par Mme Anita Genoud, Présidente

820  
821 *« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,*  
822 *Chers collègues,*  
823

824 *Voici mon ultime rapport pour la Commission des forêts 2015 et début 2016.*  
825

826 *Nous nous sommes rencontrés deux fois durant l'année écoulée, la première en octobre dernier,*  
827 *avec M. le Président du Conseil général, pour une visite des câblages à la Frasse. Sous la pluie*  
828 *et dans la boue, nous avons bravé le mauvais temps afin d'aller observer le travail considérable*  
829 *fait par nos forestiers. Nous nous sommes rendu compte comment nos forêts étaient escarpées*  
830 *et que la seule façon d'y travailler, c'était des câblages (d'où des coûts plus élevés) pour certains*  
831 *endroits de notre Commune.*  
832

833 *La seconde séance a eu lieu le 23 mars 2016 afin de prendre congé des membres de la*  
834 *Commission. Je tiens à les remercier pour leur intérêt, leurs questions et leur compréhension,*  
835 *ainsi que leur soutien à nos forestiers.*  
836

837 *Mais ce soir, je tiens particulièrement à remercier M. Guy Perroud, notre Garde forestier, ainsi*  
838 *que toute son équipe passablement chahutée cette année par quelques départs du service, mais*  
839 *qui a su gérer ces aléas de la vie de travail. Merci pour votre job, toujours exécuté avec plaisir et*  
840 *passion.*  
841

842 *Merci Guy pour ta patience lors de mon apprentissage qui a presque durée 5 ans. Je leur*  
843 *souhaite bonne suite dans votre vie professionnelle et privée. Le détail de leur travail est inscrit*  
844 *dans le rapport de gestion fort bien étayé.*  
845

846 *Encore un dernier merci à mes collègues du Conseil communal et à vous, Conseillers généraux,*  
847 *pour votre soutien financier lors de l'établissement des budgets. Comme l'année dernière, je ne*  
848 *saurai finir mon rapport sur le prix du marché du bois de plus en plus maussade ! Mais malgré*  
849 *cela, nos bûcherons travaillent toujours avec l'envie de maintenir au mieux notre paysage.*  
850

851 *Je ne saurai encore terminer sans rappeler l'utilité de l'utilisation du bois ! N'oubliez pas de*  
852 *travailler au maximum avec notre bois communal ou suisse lors des prochaines constructions, si*  
853 *on peut ou si l'on veut le faire bien sûr !*  
854

855 *M. le Président, je profite de mon temps de parole pour remercier chacun de vous, mes collègues*  
856 *du Conseil communal, les chefs de service et les employés communaux, et vous Conseillers*  
857 *généraux, pour tout ce que vous m'avez apporté pendant ces 5 dernières années.*  
858

859 *Une page se tourne, un nouveau chapitre s'écrit, mais j'aurai toujours autant de plaisir à vous*  
860 *rencontrer dans notre belle ville de Châtel. Continuez à faire le meilleur pour notre Commune. Je*  
861 *vous remercie de votre attention. »*  
862

### 08.05 Rapport de la Commission des naturalisations par M. Gabriele Della Marianna, Président

864  
865 *Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*  
866 *Chers collègues,*  
867

868 *La Commission s'est réunie à 7 reprises durant l'année 2015 et au début de l'année 2016 pour*  
869 *consulter une vingtaine de dossiers.*  
870



## Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance ordinaire du 14.04.2016

871 *Pour la majorité, elle a pu donner un préavis favorable et les transmettre au Conseil*  
872 *Communal. Une seule demande a malheureusement dû être refusée. Le candidat, très jeune,*  
873 *manquait de maturité et surtout de motivation.*

874  
875 *Pour obtenir le droit de cité, formalité nécessaire pour déterminer le lieu d'origine, il est*  
876 *indispensable que les candidats remplissent au moins les conditions primordiales, c'est-à-dire:*  
877 *l'intégration, la motivation et la connaissance de la langue.*

878  
879 *Actuellement nous sommes à jour avec les dossiers.*

880  
881 *Avec la gère qui se termine, mon mandat arrive aussi à échéance. Je profite de l'occasion pour*  
882 *remercier particulièrement M. Grangier, Secrétaire communal, pour la préparation des*  
883 *dossiers et pour le soutien apporté, ainsi que mes collègues pour la bonne et efficace*  
884 *collaboration.*

885  
886 *Je ne manquerai pas de souhaiter aux membres de la nouvelle Commission beaucoup de succès*  
887 *et le même plaisir que j'ai éprouvé pendant toutes ces années. Merci de votre attention. »*

888  
889

### 08.06 Rapport de la Commission du PAL par M. François Genoud, Président

890  
891 *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Chers collègues,*

892  
893 *La Commission PAL s'est réunie deux fois en 2015 : le 10 juin et le 24 août, ainsi qu'une fois en*  
894 *2016, le 13 janvier dernier.*

895  
896 *Le 10 juin :*

897  
898  
899 

- *Information sur la procédure : un rappel de l'historique étant nécessaire. On s'est rappelé que*  
900 *notre PAL a été mis à l'enquête du 27 janvier au 27 février 2012. Une enquête*  
901 *complémentaire, suite aux 96 courriers des opposants, a été déposée le 21 juin 2013. Le PAL*  
902 *a été approuvé, sans les zones complémentaires, le 8 juillet 2015.*

903  
904 

- *Dans le cadre de son préavis de synthèse, le SeCA souligne la qualité du travail effectué par*  
905 *la Commune et son mandataire. Les objectifs fixés mettent en valeur les atouts urbanistiques,*  
906 *naturels et culturels communaux. Ils visent un développement harmonieux de notre*  
907 *Commune, qui tient compte de ses besoins à moyen et long terme. Le SeCA salue*  
908 *particulièrement l'objectif communal de favoriser la densification du centre-ville. Il relève*  
909 *encore la bonne analyse et les objectifs retenus par la requalification du secteur de la gare. La*  
910 *préservation des grandes entités agricoles est également relevée.*

911  
912 

- *Lors de cette publication, 91 parcelles ne sont pas approuvées. Ce nombre impressionnant de*  
913 *refus est principalement justifié par le moratoire de la nouvelle loi sur l'aménagement du*  
914 *territoire (LAT).*

915  
916 

- *Lors de cette séance, nous avons également parcouru les zones refusées et donné les*  
917 *explications du pourquoi de ce refus.*

918  
919 *Le 24 août, c'est la présentation du développement de la nouvelle gare de Châtel-St-Denis qui a*  
920 *intéressé les 6 membres présents ainsi que ceux de la Commission énergie. Les points suivants*  
921 *ont été discutés :*

- 922  
923
  - *Projets et études en cours*
  - 924 • *Structure de mise en œuvre et mandats attribués*
  - 925 • *Etude de mobilité*
  - 926 • *PAD Fossiaux*
  - 927 • *PAD Gare*
  - 928 • *Le planning*



929  
930 *Le 13 janvier, M. Pascal Genoud a expliqué aux 4 membres de la Commission le projet du PAL*  
931 *qui sera mis à l'enquête demain, en même temps que le projet de la gare. Les modifications*  
932 *touchent les points suivants : les adaptations dues au déplacement de la gare, les conditions*  
933 *demandées lors de l'approbation du 8 juillet – études de bruit complémentaire, nouvelle carte des*  
934 *dangers naturels du plateau, et la modification du calcul de dimensionnement des zones*  
935 *d'activités ainsi que les compensations.*

936  
937 *Merci à tous les membres pour leur intérêt et merci également à notre Ingénieur, M. Pascal*  
938 *Genoud. »*

939  
940 M. le Président remercie les intervenants pour leur rapport et constate qu'il n'y a aucune  
941 remarque ou question de la part des Conseillers généraux.

942

943

944 **09 Divers**

945  
946 Dans les divers, M. le Président passe la parole M. Daniel Maillard pour une réponse à  
947 l'intervention de Mme Sarah Colliard faite en décembre 2015.

948  
949 *« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*  
950 *chers collègues,*

951  
952 *Effectivement, le Conseil communal peut fournir une réponse à la question de l'affichage au pilier*  
953 *public de l'enquête Montmoirin.*

954  
955 *La remarque concernait le fait que l'avis d'enquête ne figurait pas au pilier public de*  
956 *l'administration communale le jour de la parution dans la Feuille Officielle. Ce constat que vous*  
957 *avez rapporté d'une citoyenne est tout à fait exact et il s'agit là d'un oubli malheureux. Ce*  
958 *manquement a été corrigé le lundi matin suivant et 2 jours supplémentaires ont été rajoutés à la*  
959 *période d'enquête.*

960  
961 *Cet oubli n'a pas de conséquence puisque l'avis d'enquête est passé le vendredi en question*  
962 *dans le Messenger et dans la Feuille Officielle. Toutefois, le STC veillera à ce que cela ne se*  
963 *reproduise pas à l'avenir. Merci. »*

964  
965 Mme Colliard est satisfaite de la réponse apportée, mais trouve tout de même bizarre et  
966 dommage que ce soit arrivé pour Montmoirin. Elle prend note que la situation ne se reproduira  
967 pas et en remercie l'administration.

968  
969 Un autre point avait été ouvert par M. Jimmy Villard concernant les contraintes architecturales. M.  
970 Charles Ducrot répond à cette intervention.

971  
972 *« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*  
973 *Chers collègues,*

974  
975 *M. Jimmy Villard, par sa question posée le 25.06.2015, demandait au Conseil communal*  
976 *d'intégrer dans le règlement-programme des concours d'architecture des exigences*  
977 *architecturales telles que : interdiction de prévoir un toit plat, création d'avant-toits et utilisation*  
978 *des matériaux résistants aux intempéries, ceci en fonction de la météo de notre région.*

979  
980 *Lors de la préparation de la réponse à cette question, j'ai effectué quelques recherches sur*  
981 *Internet.*

982  
983 *Mon collègue, M. Jérôme Allaman, Professeur d'histoire, pourrait vous en dire plus. La question*  
984 *se posait déjà au temps des Romains qui hésitaient entre la construction de toit plat et de toit en*  
985 *pente. Match nul, ni l'un ni l'autre n'a perduré dans le temps ! Il s'agit donc d'un éternel débat.*

986



## Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance ordinaire du 14.04.2016

987 *En 1928, la Ville de Berlin connaît une véritable polémique qui porte le nom de guerre des toits.*  
988 *En effet, le quartier de Zehlendorf se divise entre une architecture cubiste d'avant-garde et une*  
989 *architecture de tuiles traditionnelles, au régionalisme marqué.*

990  
991 *Derrière la façade de cette controverse, il se cache surtout la recherche d'une forme géométrique*  
992 *parfaite, qui puisse incarner une conception idéale de l'architecture. La recherche d'une forme*  
993 *cubique dans l'architecture se fait l'écho de la naissance de l'abstraction dans le domaine des*  
994 *arts plastiques. Il s'agit de penser l'architecture comme une œuvre d'art ou l'esthétique se lie à la*  
995 *conception.*

996  
997 *Le célèbre architecte Le Corbusier ajoute qu'un avantage indéniable du toit plat est la possibilité*  
998 *d'offrir un espace de vie supplémentaire.*

999  
1000 *Je suis aussi tombé sur un article intéressant des années 30 intitulé à Davos : altitude 1559*  
1001 *mètres, une évolution de la toiture en région de montagne : du toit en pente au toit plat. Cette*  
1002 *coupure de journal précise que les toits plats évitent les glissements de masse de neige, la*  
1003 *formation de stalactites de glace et la détérioration des toitures.*

1004  
1005 *De nos jours, avec l'intégration de panneaux photovoltaïques, l'harmonisation avec la toiture est*  
1006 *plus esthétique, en permettant leur meilleure dissimulation. En outre, un toit plat autorise*  
1007 *l'installation d'une toiture végétalisée, qui offre une bonne isolation thermique. De plus, la hauteur*  
1008 *de la toiture limite l'ombre portée du bâtiment, ce qui permet de rapprocher les constructions,*  
1009 *d'améliorer l'insertion dans le site du bâtiment et de limiter fortement l'impact visuel des très*  
1010 *grands bâtiments.*

1011  
1012 *Dans le cadre de ma profession, je participe à de nombreux concours d'architecture et je*  
1013 *constate que ce sont ces critères qui sont déterminants dans le choix du projet lauréat.*

1014  
1015 *En revanche, où je vous rejoins, c'est l'utilisation des matériaux pour la conception des toits qui a*  
1016 *son importance. Le Service des bâtiments du canton de Vaud a par exemple édité une plaquette*  
1017 *sur les toitures plates, concept 50 ans.*

1018  
1019 *Il est préconisé d'utiliser des matières bitumineuses, de limiter le nombre de percements des*  
1020 *couches et de végétaliser au maximum les toitures afin d'atténuer les écarts thermiques qui*  
1021 *altèrent rapidement l'étanchéité.*

1022  
1023 *Pour terminer, je pars du principe qu'il est donc peu probant de mettre les contraintes que vous*  
1024 *proposez dans les concours d'architecture, mais bien de demander aux mandataires d'étudier*  
1025 *une bonne composition de toiture.*

1026  
1027 *Je ne pense pas que mon exposé vous ait convaincu et vous pourriez me dire : les toits plats, il y*  
1028 *a ceux qui coulent et ceux qui ne coulent pas encore. Mais je peux aussi vous répondre qu'après*  
1029 *Lothar, pour les toits en pente, il y a ceux qui se sont envolés et ceux qui vont s'envoler à la*  
1030 *prochaine tempête !*

1031  
1032 *Les débats animés sur le sujet devraient donc se poursuivre encore longtemps. Merci de votre*  
1033 *attention. »*

1034  
1035 M. Jimmy Villard est partiellement satisfait de cette réponse. Il aurait souhaité une analyse des  
1036 coûts.

1037  
1038 M. François Pilloud répond également à une question de M. Villard sur l'arrosage du terrain de  
1039 foot du Lussy.

1040  
1041 « Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,  
1042 Chers collègues,

1043  
1044 *Je tiens tout d'abord, M. Villard, à vous remercier de vous intéresser à notre plus importante*  
1045 *ressource naturelle qui est l'eau. Je vais reprendre vos questions.*



- 1046  
1047  
1048  
1049  
1050  
1051  
1052  
1053  
1054  
1055  
1056  
1057  
1058  
1059  
1060  
1061  
1062  
1063  
1064  
1065  
1066  
1067  
1068  
1069  
1070  
1071  
1072  
1073  
1074  
1075  
1076  
1077  
1078  
1079  
1080  
1081  
1082  
1083  
1084  
1085  
1086  
1087  
1088  
1089  
1090  
1091  
1092  
1093  
1094  
1095  
1096  
1097  
1098  
1099  
1100  
1101  
1102  
1103  
1104
- 1) *Consommation d'eau pour l'arrosage du stade du Lussy, représentant pratiquement la moitié de la réserve d'eau totale de la Commune : j'ai cité une consommation mesurée de 310 m3, par rapport au réservoir de Maudens, où la capacité de consommation est de 700 m3. Nous n'avons pas que le réservoir de Maudens, heureusement. Il y a également d'autres réservoirs qui totalisent une capacité de stockage de 3'350 m3 d'eau. En rapport avec les 310 m3 que nécessite l'arrosage du stade, qui sont certes excessifs, cela représente 9.3 % de la consommation d'eau.*  
*A l'avenir, si le projet phare de la Commune en matière d'eau, le concept du Scé, se réalise, nous pourrions bénéficier d'un réservoir supplémentaire, en lieu et place de celui du Scé, de 1'500 m3 avec un volume de consommation de 1'200 m3, ce qui ramènerait la part d'arrosage du stade à 7.6 % de la capacité de stockage.*
  - 2) *Utilisation de l'eau du lac lussy pour arroser le stade : il s'agit d'un site protégé et les services de l'Etat ainsi que certaines organisations se manifesteraient et s'opposeraient à cette solution.*
  - 3) *Récupération de l'eau de pluie de la halle triple : pour arroser un terrain de foot, il faut environ 150 m3 d'eau par semaine. Nous avons 3 terrains, ce qui représente 450 m3 d'eau. Sur une période de canicule d'un mois, il faudrait donc 1'800 m3 d'eau ! Financièrement, cela représente un montant conséquent pour la stocker.*
  - 4) *Pose d'un gazon synthétique : la pose d'un tel gazon coûte très chère.*
  - 5) *Vérifier la consommation d'eau de certaines industries châtelaises : les grands consommateurs sont de plus en plus attentifs aux économies. La blanchisserie industrielle par exemple, grand consommateur d'eau de la Commune, a décidé de recycler son eau pour diminuer ses charges. Je rappelle également que la Commune vend cette eau pour payer des charges et de futurs investissements. Swisspor, étant donné l'énorme surface de toit et compte tenu du taux élevé de pluviométrie de notre région, aurait pu récupérer l'eau de pluie pour sa production. Toutefois, dans le règlement des constructions, rien n'oblige un industriel à utiliser ses eaux. De plus, Swisspor aurait le même problème de stockage que pour la halle triple.*
  - 6) *Eau de bonne qualité : nous utilisons uniquement des systèmes UV pour traiter l'eau, c'est-à-dire aucun produit chimique. L'eau est totalement agréable à boire. Vous dites que nous avons de la chance d'avoir une eau qui n'a pas cette odeur désagréable que l'on trouve dans la plupart des villes et qu'avec la croissance démographique, si nous ne prenons pas rapidement des mesures, nous serons obligés à court terme de nous brancher en permanence sur le réseau du SIGE. Pour rappel, le SIGE ne peut actuellement pas nous fournir les quantités d'eau dont nous avons besoin. La station de pompage des Gonelles, qui alimente la Ville de Vevey, a été complètement assainie. Le SIGE ne remontera jamais de l'eau du lac, qui du reste est utilisée uniquement durant la période estivale, pour des questions de coûts financiers. Il est plus facile de fournir de l'eau provenant des sources supérieures que de faire remonter de l'eau depuis le lac.*  
*A l'avenir, il faudra plutôt compter sur l'AVGG. Dans le projet de concept du Scé, il y a déjà eu des discussions pour l'interconnexion du réseau de Châtel-St-Denis, avec son nouveau réservoir du Scé et la turbine qui fonctionnera avec l'eau de Remaufens. L'AVGG pourra nous fournir environ 60 litres/sec.*  
*Je terminerai par rappeler que la Commune étudie un concept d'arrosage pour le terrain. Ceci est judicieux et nous dira combien d'eau nécessite l'arrosage les terrains, à quelle fréquence les arroser, où placer les buses, etc... ceci devrait permettre d'éviter le gaspillage d'une ressource précieuse.*  
*J'en ai terminé et vous remercie de votre attention. »*



1105 M. Jimmy Villard est satisfait des réponses apportées par M. Pilloud.

1106

1107

M le Président passe ensuite la parole au Syndic, M. François Genoud.

1108

1109

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Chers collègues,

1110

1111

Arrivé au terme de cette législature, traditionnellement, le Syndic dresse un rapport ou un bilan de la période administrative qui se termine.

1112

1113

1114

Ces derniers temps, la presse a relaté dans ses colonnes soit le bilan d'un parcours politique où le rapport de cette législature. Un merci sincère aux journalistes pour leur article, mais aussi pour ces entretiens privilégiés.

1115

1116

1117

1118

Ces derniers temps ! Dernier, dernière, voilà des mots qui ont régulièrement fait partie de mon vocabulaire depuis quelque temps. Dernière tournée des montagnes, dernier budget, dernière séance avec M. le Préfet, dernier Conseil de la Fondation St-Joseph, dernière séance du CC et ce soir dernière séance du CG.

1119

1120

1121

1122

Je vais donc m'attarder sur quelques considérations relatives à cette période 2011 – 2016.

1123

1124

Une législature de transition :

1125

1126

Les infrastructures :

1127

1128

- Le déplacement de la Gare, le sujet phare, avec une première étape conclue hier : la signature d'une convention tripartite (Etat / TPF / Commune). La mise à l'enquête de ce projet, ce vendredi 15 avril 2016, et cette convention constituent la première étape concrète du réaménagement immobilier et urbanistique de Châtel-St-Denis. A travers un mandat d'étude parallèle (MEP), les TPF et la Commune se sont attelés, ces trois dernières années, à construire une vision d'ensemble cohérente en matière d'aménagement entre les quartiers de l'ancienne et de la nouvelle gare. Les Conseillers généraux et la population ont pu déjà en découvrir l'esprit en novembre 2014 puis en octobre 2015, à travers un stand et des animations au Comptoir de la Veveyse. Le Copil du projet et ses délégués travaillent d'arrache-pied à l'élaboration technique de ce magnifique projet. Châtel a de la chance et peut ainsi profiter de l'expérience et de l'apport financier de ses partenaires.

1129

1130

1131

1132

1133

1134

1135

1136

1137

1138

1139

1140

- La circulation : autre sujet âprement discuté. Là également, les projets avancent. La liaison Nord/Sud prend forme avec l'étude du Pont de la Péralla et la mise à l'enquête des PAD du Gottau et du Bourg dans quelque temps. La liaison Basse-Veveyse/N12 évolue bien évidemment avec le déplacement de la gare. Le carrefour de la Coula, le passage des élèves du CO, et, pour les gens de Montimbert et Champ Thomas, le passage à niveau. Tous ces points trouveront de nouvelles solutions en ...2019.

1141

1142

1143

1144

1145

1146

1147

- Les écoles : l'étude de la future construction de la route des Pléiades va débuter et sa construction suivra. Une solution pour une future crèche devrait voir le jour prochainement. Des études ont été menées afin de connaître nos besoins en la matière.

1148

1149

1150

1151

- Le plan d'aménagement local, le PAL : les premières discussions ont débuté en 2006 déjà. Personne n'aurait imaginé que 10 ans plus tard, il ne serait toujours pas terminé. Il semble que la dernière ligne droite soit arrivée, mais depuis le temps, les pronostics sont dangereux. De 2006 à 2011, sous la responsabilité de mon collègue Damien Colliard, la mise en place, la partie intéressante de l'aménagement, a eu lieu en collaboration avec notre mandataire, le bureau Team+, et notre Service technique. Depuis 2011 et jusqu'à ce jour, la partie administrative nous a tenus en haleine. Sans oublier la LAT qui nous a perturbés dans l'évolution de ce lourd dossier.

1152

1153

1154

1155

1156

1157

1158

1159

1160

1161



## Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance ordinaire du 14.04.2016

- 1162 • *D'autres projets sont à l'étude et verront le jour prochainement. Les LSI, les dossiers de l'eau*  
1163 *(nouveau turbinage et réfection des conduites), l'épuration et ses micropolluants, la nouvelle*  
1164 *caserne des pompiers, les projets de forêts protectrices, un nouveau centre pour notre voirie,*  
1165 *des vestiaires au stade et un terrain synthétique, le maintien et la transformation de nos*  
1166 *bâtiments, sans oublier l'aspect touristique de notre région.*

1167  
1168 *Voilà pour les infrastructures. Un autre souci, souvent évoqué par tous les partis politiques lors*  
1169 *de nos dernières élections :*

1170  
1171 *La communication. Ce point important a vraiment évolué et le Conseil communal a dû s'adapter à*  
1172 *cette nouvelle situation. La mise sur pied des matinées offertes à notre législatif est certainement*  
1173 *une bonne opération afin de transmettre l'information. Grâce à des spécialistes, tout un chacun*  
1174 *peut se renseigner, s'exprimer et découvrir en toute transparence les futurs projets communaux.*  
1175 *La communication n'est pas une affaire de partis politiques, mais de personnes. Il ne suffit pas de*  
1176 *le noter ou d'en parler, mais il faut, à l'exécutif, sentir le moment opportun de transmettre et, au*  
1177 *législatif, l'effort de venir chercher cette information. Certainement que durant cette dernière*  
1178 *période nous aurions dû communiquer un peu plus, mais la participation à ces différentes*  
1179 *rencontres auraient pu être plus élevée aussi. J'en veux également pour preuve la magnifique*  
1180 *sortie du Conseil général samedi dernier et sa participation de 50 %. Dommage, surtout qu'à*  
1181 *chaque fois, l'ambiance est très bonne.*

1182  
1183 *Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, d'utiliser une citation afin d'exprimer les remerciements*  
1184 *d'usage. Je cite :*

1185  
1186 *« Merci :*

- 1187 • *aux membres du Conseil général pour avoir soutenu le Conseil communal dans son*
- 1188 *ensemble*
- 1189 • *à tous les Conseillers communaux pour leur collaboration*
- 1190 • *à la presse qui a suivi et relaté les débats*
- 1191 • *à tous les collaborateurs communaux qui n'hésitent pas à effectuer des heures*
- 1192 *supplémentaires en cas de nécessité et de relever ici particulièrement le mérite de*
- 1193 *notre Ingénieur de ville*
- 1194 • *à notre secrétaire*

1195  
1196 *Je me réjouis du fait qu'il y a encore, dans notre Commune, des candidats qui se*  
1197 *présentent à l'élection et que nous n'allons pas au-devant d'une élection tacite. Lors*  
1198 *de mon élection à la syndiculture, je m'étais promis de défendre les intérêts de la*  
1199 *Commune. J'espère y être parvenu aujourd'hui et j'adresse mes excuses pour ce qui*  
1200 *aurait pu déplaire ou offenser. »*

1201  
1202 *Cette citation appartient à M. Henri Liaudat, ancien Syndic. Ces mots ont été prononcés le 19*  
1203 *février 1991 lors de la dernière séance du CG de la gère 1986-1991. Je vous laisse le soin*  
1204 *d'adapter les noms d'aujourd'hui, le tout se calque facilement 25 ans plus tard.*

1205  
1206 *Deux compléments toutefois :*

- 1207
- 1208 • *Il n'y avait pas de remerciements au boursier de l'époque ! les anciens Conseillers généraux*
- 1209 *encore présents aujourd'hui en connaissent la raison. Il faut donc rajouter en 2016, les*
- 1210 *remerciements à notre Cheffe des finances.*
- 1211 • *Le deuxième rajout : je n'ai pas cité un remerciement afin de maintenir le suspens. M. Liaudat*
- 1212 *remerciait les deux premières dames, Mme Rose-Marie Ducrot et Mme Renée Genoud-Villard*
- 1213 *qui avaient fait leur entrée à l'exécutif ! Tous les mêmes ces syndics !*
- 1214

1215 *Pour la petite histoire, les points discutés lors de cette séance sont presque d'actualité :*

- 1216
- 1217 • *vente des anciens abattoirs, acceptée par 45 voix sur 45 présents*
- 1218 • *acceptation d'un droit de superficie accepté par 45 voix*
- 1219 • *construction d'un nouvel abattoir, accepté par 44 voix*



## Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance ordinaire du 14.04.2016

- 1220 • *Naturalisations, à l'époque pas de Commission de naturalisation, mais le législatif décidait*  
1221 • *Révision du PAL : informations*  
1222 • *Conclusion : les remerciements*

1223  
1224 *Voilà, Mesdames et Messieurs, nous sommes arrivés au terme de cette dernière séance et je me*  
1225 *réjouis d'ores et déjà de partager avec vous, non pas le dernier verre, mais le verre de l'amitié...*  
1226 *et je serais heureux également de suivre l'avenir de Châtel en lisant la presse ou en rejoignant le*  
1227 *public. Bonne fin de soirée à toutes et à tous. »*

1228  
1229 M. le Président remercie chaleureusement le Syndic pour ces quelques mots. Il passe ensuite la  
1230 parole aux Conseillers généraux.

1231  
1232 M. Patrick Liaudat souhaite intervenir.

1233  
1234 *« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
1235 *communaux, Chers collègues,*

1236  
1237 *Ceci est une intervention à titre personnel. Il s'agit d'une question.*

1238  
1239 *Tout d'abord, je tiens à féliciter les employés de la voirie qui ont fait un excellent travail*  
1240 *de réfection à la cabane du Dévin. Pour ceux qui ne la connaissent pas, c'est la cabane qui*  
1241 *est juste en face du centre forestier.*

1242  
1243 *D'où ma question : est-ce que cette cabane sera à louer ou qu'avez-vous prévu d'en faire*  
1244 *? Merci de votre réponse. »*

1245  
1246 Le Syndic répond à la question : *« Je réponds volontiers à la question de M. Liaudat. Cette*  
1247 *cabane a un historique assez particulier puisque nous avons demandé, il y a quelques années,*  
1248 *un crédit de Fr. 100'000.- pour la restaurer et l'agrandir. Nous nous sommes heurtés à quelques*  
1249 *difficultés administratives, mais avons finalement eu l'autorisation de la restaurer en gardant sa*  
1250 *dimension actuelle. C'est ce qui a été fait par le Service de la voirie, comme vous l'avez dit.*  
1251 *L'objectif est de garder ce local pour des rencontres, notamment lorsque le Conseil communal*  
1252 *doit inviter des personnes, ou éventuellement pour des employés. A ce jour, aucun règlement*  
1253 *d'utilisation n'a été mis en place. L'objectif était surtout de ne pas détruire cette cabane et de la*  
1254 *garder dans ses dimensions. »*

1255  
1256 M. Liaudat remercie M. Genoud pour ces réponses.

1257  
1258 M. Jimmy Villard a la parole.

1259  
1260 *« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
1261 *communaux, Chers collègues,*

1262  
1263 *A mon tour de parler de dernier. Il s'agit là de mes 3 dernières interventions à titre personnel, ceci*  
1264 *après 34 ans au Conseil général.*

1265  
1266 *La 1<sup>ère</sup> est une requête concernant le ramassage des sapins de Noël. La période des fêtes*  
1267 *commence à Noël et se termine aux Rois, le 6 janvier. Il est dans la tradition de démonter le*  
1268 *sapin le jour des Rois. Or, cette année, le ramassage des sapins a eu lieu sauf erreur le 4 janvier.*  
1269 *De nombreux sapins sont donc restés au bord de la route. Je demande qu'à l'avenir, le*  
1270 *ramassage ait lieu au plus tôt le 7 janvier. Merci.*

1271  
1272 *Ma 2<sup>ème</sup> intervention est une question qui concerne les résidences secondaires. Ces derniers*  
1273 *mois, plusieurs communes vaudoises ont mené des investigations auprès de logements déclarés*  
1274 *comme « résidences secondaires ». Ces enquêtes ont permis de déceler que certains de ces*  
1275 *logements étaient en fait utilisés comme « résidences principales ». Les fraudeurs ont ainsi été*  
1276 *découverts, ce qui a généré d'importantes rentrées d'impôts.*

1277



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance ordinaire du 14.04.2016

1278 D'où ma question : ce genre d'investigations est-il mené par le Contrôle des habitants de notre  
1279 commune ?

1280  
1281 La dernière est une question au sujet du crédit d'étude de la nouvelle école. Dans son édition du  
1282 4 mars 2016, le journal La Liberté mentionnait une future demande de crédit d'étude de Fr  
1283 500'000.- pour permettre d'affiner le montant du futur investissement pour cette école.

1284  
1285 - Ce montant de Fr 500'000.- est-il plausible ou s'agit-il d'une erreur d'impression du journal ?  
1286 - Pouvez-vous nous préciser à quoi exactement devrait servir ce crédit d'étude ? »

1287  
1288 M. Charles Ducrot souhaite répondre à cette dernière question : « Le crédit d'étude est pour  
1289 l'instant inconnu, car il sera calculé avec l'architecte. On essaie d'estimer le coût de construction  
1290 et de déterminer les honoraires des architectes et des ingénieurs. Le crédit d'étude correspond à  
1291 46 % des prestations effectuées par les mandataires et les architectes. Ce sont des montants  
1292 relativement conséquents puisque pour déposer un dossier à l'enquête, il faut être extrêmement  
1293 précis. Je prends l'exemple du chauffage-ventilation-sanitaire pour lesquels il faut transmettre  
1294 toutes les valeurs thermiques, les consommations, le concept énergétique... Les montants des  
1295 crédits d'étude prennent donc l'ascenseur. Ces crédits nous permettent toutefois d'affiner les  
1296 coûts de construction et de présenter au législatif des investissements relativement précis, à 10  
1297 % près. Pour la nouvelle école, tout un travail doit encore être fait avant de déterminer le crédit  
1298 d'étude. »

1299  
1300 La réponse de M. Ducrot est complétée par M. Damien Colliard : « En effet, ce montant de Fr.  
1301 500'000.- existe, mais il est en intention au budget 2016. Le Conseil général va prochainement  
1302 devoir se prononcer sur un crédit d'étude avec le montant exact. Les Fr. 500'000.- relevés par la  
1303 presse proviennent bien du budget d'intention 2016. »

1304  
1305 Le Syndic peut également répondre à la question sur les résidences secondaires : « Avec la Lex  
1306 Weber, la Commune était en dessus des 20 % la 1<sup>ère</sup> année, alors que nous étions en dessous la  
1307 seconde année, après que les services aient procédé à des vérifications. C'est donc à ce  
1308 moment-là qu'un contrôle a été effectué pour savoir si certains habitants étaient en résidence  
1309 secondaire ou principale. Je sais également que le Service technique et le Contrôle des habitants  
1310 travaillent en collaboration pour vérifier si les habitants et leur logement correspondent. C'est  
1311 donc le point de contrôle afin que les personnes qui ne seraient pas en résidence secondaire  
1312 s'annoncent officiellement dans la Commune. »

1313  
1314 M. Villard remercie les Conseillers de leurs réponses, mais a tout de même une remarque  
1315 concernant le crédit d'étude pour l'école.

1316  
1317 « Je suis très étonné par cette demande de crédit car je pensais que pour lancer le concours  
1318 d'architecte, le Conseil communal avait établi un cahier des charges très détaillé. De plus, je  
1319 pense que pour ce genre de construction, il doit exister, auprès de la Direction de l'instruction  
1320 publique, des normes ou des recommandations très précises, concernant la surface des salles  
1321 de classe et le nombre de locaux annexes nécessaires. Il en va de même pour la salle de sport.  
1322 Par conséquent, il ne devrait pas y avoir de surprises quant à ce cahier des charges et donc pas  
1323 de problème pour l'architecte afin d'évaluer le coût final du projet.

1324  
1325 De plus, la norme SIA 102 définit clairement les honoraires de l'architecte, en fonction du coût  
1326 final et de la complexité du projet, ainsi que leur répartition entre les différentes phases du projet.  
1327 Le calcul des coûts fait partie des prestations de l'architecte et est déjà inclus dans ses  
1328 honoraires. Je ne comprends donc pas pourquoi la Commune devrait déboursier un montant  
1329 supplémentaire pour connaître le montant définitif du projet. »

1330  
1331 M. Ducrot y répond volontiers : « L'architecte lauréat a reçu un prix pour son idée, d'environ Fr.  
1332 40'000.-. Il s'agit uniquement du déploiement de son projet. Il faut compter environ 200 à 300  
1333 heures de travail, voire même 500 pour certains architectes, afin d'arriver à un projet tel que celui  
1334 présenté pour la nouvelle école. Il existe effectivement des normes, des surfaces,... Il faut  
1335 analyser plusieurs aspects lorsqu'on construit un bâtiment et des options doivent être prises.



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance ordinaire du 14.04.2016

1336 *Le nombre d'heures nécessaires à ce développement est conséquent. Les plans d'une telle*  
1337 *construction sont extrêmement détaillés. De plus, il s'agira d'un bâtiment de type Minergie P,*  
1338 *c'est-à-dire avec des exigences supplémentaires. »*

1339  
1340 M. Jimmy Villard remercie M. Ducrot pour ce complément. Il est satisfait des réponses apportées.

1341  
1342 M. le Président passe ensuite la parole à Mme Carine Meyer.

1343  
1344 *« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
1345 *communaux, Chers collègues,*

1346  
1347 *Cher Jacques, te voici arrivé au terme de ton année de présidence du Conseil général. Au nom*  
1348 *de tous les Conseillers présents, je te remercie pour ton beau travail et ton implication auprès des*  
1349 *institutions de notre Commune.*

1350  
1351 *Je me réjouis déjà de collaborer au sein du nouveau Conseil général pour la prochaine*  
1352 *législature. Encore merci pour ton engagement et bravo ! »*

1353  
1354 M. Jacques Genoud la remercie et lui souhaite également plein succès et beaucoup de plaisir  
1355 dans son futur mandat de Présidente.

1356  
1357 Le Président donne également une information de la part du Préfet de la Veveyse pour la journée  
1358 d'assermentation du samedi 16 avril. Il demande aux Conseillers de se rendre à la halle triple à  
1359 pied ou de regrouper au maximum les véhicules, car 2 matchs de foot se dérouleront au Lussy et  
1360 le nombre de places de parc sera limité.

1361  
1362 La séance constitutive du Conseil général pour la période 2016-2021 aura lieu le jeudi 21 avril  
1363 2016, à 20h15, dans cette même salle.

1364  
1365 Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président met un terme à la séance à 22.22 heures  
1366 et invite tout le monde à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil général

La Secrétaire :

Le Président :

Mme Annik Grand

M. Jacques Genoud